

N°2025/49

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20/11/2025	
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 23</p> <p>Présents ou représentés : 18</p> <p>Date de la Convocation : 14/11/2025</p> <p>OBJET : AUTORISATION DE SOUSCRIRE UN PRÊT RELAI A TAUX FIXE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE POUR LE FINANCEMENT DU FCTVA ET DU RESTANT A PERCEVOIR DES SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE REHABILITATION D'UNE FRICHE COMMERCIALE EN CENTRE-VILLE.</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.</p> <p>PRESENTS : Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Viviane GILBERT</p> <p>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Marie-José DUFOSSE-FRASER – Sergine BERNARD</p> <p>ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES : Christian GACQUIERE – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Estelle LAUTOUR – Aline GUILLUY – Valérie BOITEZ</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas CAPY</p>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la friche commerciale en centre-ville, la commune devra prendre en charge l'intégralité du montant des dépenses liées au projet en attendant de percevoir un reversement du FCTVA et les subventions accordées.

Afin que cet état de fait, inhérent à tous travaux d'investissement public, ne pénalise pas la trésorerie de la collectivité, il est proposé au Conseil municipal d'avoir recours à un emprunt de court terme, communément appelé prêt relai, d'un montant de 400 000 €.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le meilleur produit financier susceptible de répondre aux besoins de la commune correspond à un emprunt à court terme de type prêt relais pour une durée de 2 ans maximum et pouvant faire l'objet de remboursements anticipés sans pénalité.

Au regard des résultats de la consultation lancée auprès de trois établissements bancaires, il s'avère que le Crédit Agricole a proposé le financement avec le taux le plus avantageux, selon les conditions financières énoncées ci-après :

Montant de l'emprunt : **400 000,00 €**

Durée d'amortissement (en années) : **2**

Périodicité de paiement des intérêts : **Trimestrielle**

Amortissement : **Remboursement in fine**

Déblocage des fonds : **En une seule fois**

Frais de dossier : **800,00 €**

Taux fixe : **2,89%**

Coût total du crédit : **23 120,00 €**

Remboursement anticipé total ou partiel du capital possible à toute date, sans indemnité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la contractualisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord de France, selon les modalités présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, (0 contre, 0 abstention, 18 pour) :**

- **SE PRONONCE** favorablement à la contractualisation d'un crédit relais auprès du Crédit Agricole Nord de France pour le préfinancement du FCTVA et des subventions d'un montant de 400 000,00€ ;
- **APPROUVE** les conditions financières du crédit exposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'engagement au nom de la collectivité pour inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés ;
- **S'ENGAGE** à rembourser le crédit relais dès récupération du FCTVA et des subventions ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement au contrat ;

- **DONNE** à Monsieur le Maire toutes délégations utiles pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 20/11/2025



Le Maire

Henri DEJONGHE

